



Les effets des réformes des retraites

Séance plénière du COR
14 décembre 2016

Secrétariat général du COR

25 ans d'adaptation

- Quatre lois portant réforme des retraites et de nombreuses mesures dans les LFSS
- Plus de dix accords signés pour les régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC (cf. **document n° 2**)
- Ces mesures ont mobilisé les trois leviers de l'équilibre
 - **L'âge de départ à la retraite** : allongement de la durée d'assurance pour partir au taux plein (1993, 2003, 2008, 2014), recul des âges légaux de la retraite (2010) ou encore mesures incitatives telles que la surcote (2003, 2009).
 - **Le niveau des ressources** : hausses de taux de cotisation, dans les régimes complémentaires (milieu des années 1990, 2006, 2013, 2015) et plus récemment dans les régimes de base (2003, 2012, 2014), élargissements d'assiette et diversification du financement
 - **Le niveau relatif des pensions** : passage des 10 aux 25 meilleures années (1993), indexation des salaires portés au compte sur les prix (1987), baisse des rendements dans les régimes complémentaires (1996, 2003, 2015).

Des effets complexes au regard des objectifs du système de retraite

- Pour rappel, le système de retraite définit un certain nombre d'objectifs, dont :
 - Un niveau de vie satisfaisant pour les retraités
 - L'équité entre les générations
 - La solidarité intragénérationnelle, dont la réduction des écarts de pension entre hommes et femmes
 - La pérennité financière du système de retraite
- Les effets des réformes et accords sont complexes au regard de ces objectifs et peuvent être différenciés selon les catégories d'assurés

Effets individuels des réformes et accords entre 2010 et 2015

- Pour la génération née en 1980, la pension moyenne cumulée (somme des pensions actualisées perçues pendant la durée de retraite) serait moins élevée de 4,5 % (*cf. documents n° 3 et n° 4*)
 - Baisse de la durée de perception de 2 ans en moyenne
 - Augmentation de la pension moyenne de 2,1 %
- Des effets différenciés :
 - Selon les réformes (temporalité différente)
 - Entre hommes et femmes
 - Selon la situation salariale et d'emploi

Quels effets sur l'équité entre les générations?

- Au regard des quatre indicateurs d'équité retenus par le COR, les réformes engagées depuis 2010 (*cf. document n° 5*) :
 - conduiraient à respecter globalement les objectifs d'équité entre les générations 1950 et 1990 du point de vue de la durée de retraite et de la durée de carrière
 - auraient peu d'effets sur les deux autres indicateurs (taux de remplacement et de taux de cotisation moyen sur le cycle de vie)
- Sur plus longue période, le taux de récupération (indicateur synthétique) serait en baisse entre les générations 1950 et 1985 (*cf. document n° 6*) :
 - Baisse des taux de prestation (calcul sur les 25 meilleures années, moindre durée de perception de la retraite)
 - Augmentation des taux de prélèvement (hausse des taux de cotisation, allègements de charge et diversification du financement)

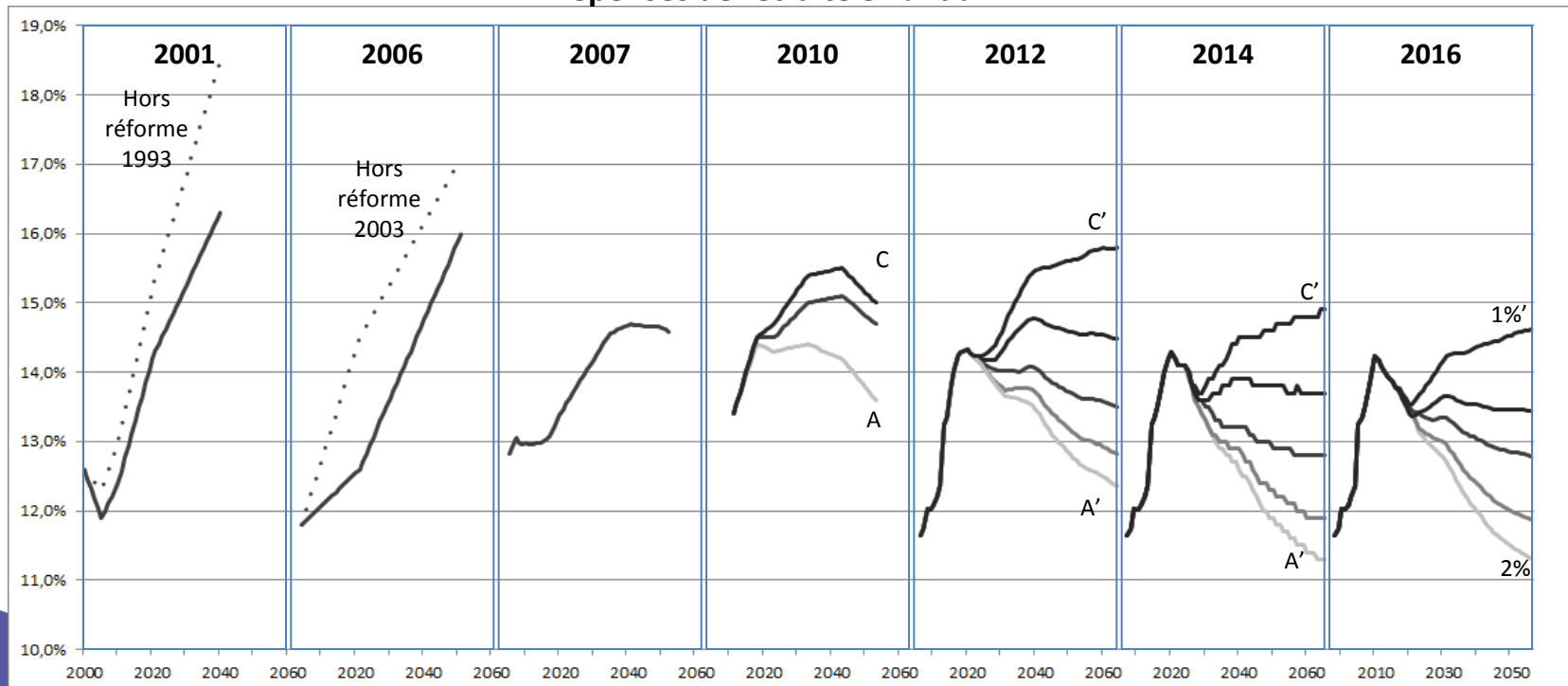
Mesures spécifiques

- Aux régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO (cf. **document n° 7**)
 - Plus de 10 accords signés en 25 ans afin de maintenir l'équilibre des régimes
 - Environ 1/3 des nouveaux retraités ont une pension plus élevée (12 %), les 2/3 une pension plus faible (7 %)
 - Mais des résultats très dépendants de la situation contrefactuelle choisie comme référence
- Étude d'une mesure spécifique : la surcote (cf. **document n° 8**)
 - En moyenne, une prolongation d'activité de 1 an permet d'augmenter la pension des personnes en emploi de 5,2 %
 - Mais des disparités importantes : la surcote n'est pas indépendante des autres règles de calcul dans les régimes de base et la pension totale dépend également de la part de la pension complémentaire (souvent sans surcote)
 - Le calcul du taux d'annuité (montant de pension / somme des salaires actualisés) montre que la surcote répond à son objectif à savoir une survalorisation des années d'activité en cas de prolongation. Ce résultat ne prend pas en compte la diminution de la durée de retraite.

Effets financiers depuis 1993

- Un effet non négligeable des réformes et accords, mais difficilement chiffrable compte tenu changements de scénarios démographiques et économiques au fil des rapports du COR (*cf. document n° 9*)
- Mais le système de retraite reste très dépendant de la croissance, du fait de l'indexation des pensions et salaires portés au compte sur les prix (*cf. document n° 10*)

Dépenses de retraite en % du PIB



Sources : COR, rapports de 2001, 2006, 2007, 2010, 2012, 2016 et séance du 14 décembre 2014


Les effets financiers des dernières réformes

- À la CNAV, les réformes de 2010 et 2014 permettent d'économiser chacune de 3 % à 4 % de la masse des prestations à l'horizon 2050. Cet impact dépend peu du choix du scénario économique de référence et des hypothèses de comportement modélisées (*cf. document n° 11*)
- Sur l'ensemble des régimes (hors fonction publique et régimes spéciaux), les réformes et accords permettraient une amélioration de l'ordre de 1,5 point à l'horizon 2040. La réforme de 2010 produirait des effets immédiats, celle de 2014 à plus long terme (*cf. document n° 12*)
- Existe-il d'autres effets financiers? (*cf. document n° 13*)
 - Le vieillissement des effectifs de fonctionnaires d'État civils a entraîné une augmentation du salaire moyen de 0,5 % chaque année entre 2010 et 2014 sans qu'il soit possible de distinguer les effets propres des réformes



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)